

Arrêté mis en ligne le 8 décembre 2022

Pôle aménagement, ingénierie, services techniques/VD

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

du 7 décembre 2022

ST/A-2022-785

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie et au Centre Technique Municipal, par l'arrêté en date du 26 mai 2020,

Vu la demande présentée par le service Communal d'Hygiène et de Santé pour le nettoyage de fientes de pigeons par la société NET PRO D, à la Médiathèque place des Récollets.

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter des mesures spéciales pour la circulation et le stationnement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1° - Les 12, 13 et 14 décembre 2022, une place de stationnement sera réservé pour l'entreprise NET PRO D sur la place des Récollets (au plus près de l'entrée de la Médiathèque).

ARTICLE 2° - La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier.

ARTICLE 3° - La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 4° - Le Directeur Général des Services de la Ville, le Chef de la Police Municipal et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le sept décembre deux mille vingt deux

Pour le Maire par délégation
Le conseiller délégué à la voirie,
à la propreté,
au Centre Technique Municipal
et au plan communal de sauvegarde
Bilal HALHOUL

Signé par : Bilal Halhoui
Date : 08/12/2022
Qualité : Parapheur B Halhoui
Libourne